

SYNDICAT MIXTE du PAYS de l'ARDECHE MERIDIONALE

DEL.2022-CS-14

**DÉLIBÉRATION
DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 29.04.2022**

NOM : 7.1

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf avril, le Comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion – 1^{er} étage – Château Julien à Vinezac, sous la présidence de Monsieur SAUCLES Gérard.

La séance est ouverte à 16 H 00 en présence de :

Ardèche Sources et Volcans : CHAPUIS Pierre

CCBA : DUCHAMP Cécile, LACROTTE Robert, SOUBEYRAND Jacky

Montagnes d'Ardèche : GENEST Jacques

Pays des Vans en Cévennes : GSEGNER Gérard, ROBERT Lionnel

Beaume Drobie : DEFFREIX Christophe, WALDSCHMIDT Pascal

Berg et Coiron : GILLY Michelle, NAJI Driss

Gorges de l'Ardèche :

Val de Ligne : BAULAND Brigitte

Nombre de Délégués : 38

En exercice : 38

Présents : 13

Procurations : 9

Votants : 22

Absents : 16

Date de convocation : le 22/04/2022

Procurations : GENEST Sandrine à DUCHAMP Cécile, MEYER Jean-Yves à DUCHAMP Cécile, PONTIER Jean-Yves à LACROTTE Robert, COLLIGNON Jean à SAUCLES Gérard, AUZAS Vincent à DEFFREIX Christophe, FARGIER Marie à GILLY Michelle, JACQUEMIN Bernard à GENEST Jacques, PRADIER Sébastien à GENEST Jacques, BASTIDE Bérangère à ROBERT Lionnel

Absents : BRUN Marc, RIEU Dominique, VEYRENC Yves, ARNAUD Jean-Luc, MAISONNEUVE Patrick, TAUPENAS Martine, TOURVIELHE Max, CHABANE Francis, AGERON Claude, CLEMENT Nicolas, DURAND Marie-Christine, MASSOT Guy, ROSSI Joëlle, BRUYERE-ISNARD Thierry, DELEUZE Johan, CHANIOL Bernard

Secrétaire de séance : SOUBEYRAND Jacky

Objet : Budget primitif 2022 – Budget principal du SYMPAM

Vu le débat d'orientations budgétaires (DOB) du 22 avril 2022,

Le projet de budget primitif 2022 traduit en données comptables les orientations présentées lors du DOB.

Ce budget s'équilibre à 597.100,00 € pour ce qui est de la section de fonctionnement et à 84.044,58 € pour la section d'investissement.

Il intègre les reprises de résultats du compte administratif 2021 pour les montants suivants :

- Résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement 2021 : 83.700,30 € repris automatiquement au compte R002 « Résultat antérieur reporté » en recettes de fonctionnement ;
- Résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement 2021 : 79.044,58 € repris automatiquement au compte R001 « Résultat antérieur reporté » en recettes d'investissement.

Le contenu de ce budget est détaillé en annexes.

Les éléments par chapitre sont les suivants :

Section de fonctionnement

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Chapitre	BP 2022	Chapitre	BP 2022
011 - Charges à caractère général	65.000,00	013 – Atténuations de charges	3.000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	394.100,00	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	29.500,00
65 - Autres charges de gestion courante	30.000,00	74 - Dotations, subventions et participations	378.900,00
66 - Charges financières	3.000,00	75 – Autres produits	1.999,70
67 - Charges exceptionnelles	100.000,00	77 – Produits exceptionnels	100.000,00
SOUS-TOTAL	592.100,00	SOUS-TOTAL	513.399,70
042 - Opérations d'ordre	5.000,00	042 - Opérations d'ordre	0.00
002 - Résultat de fct	0,00	Report N-1	83.700,30
TOTAL	597.100,00	TOTAL	597.100,00

Les principaux éléments d'appréciation par rapport au BP 2021 en dépenses sont :

- La diminution de 36 % du chapitre 011 avec comme dépenses les plus conséquentes :
 - 3.200 € de locations immobilières ;
 - 13.000 € de locations mobilières ;
 - 3.200 € de charges locatives ;
 - 15.000 € d'honoraires contentieux (ARC/DRAGA)
 - 4.000 € de maintenance ;
 - 3.000 € de frais de télécommunications ;
 - 2.000 € de concours divers.

- L'augmentation de 1,5 % du chapitre 012 avec comme dépenses les plus conséquentes :
 - 271.000 € pour les rémunérations principales (2 titulaires, 3 emplois en surnombre pris en charge par le CDG 69, CET et chômage pour 20.000 €).
- La diminution de 49 % du chapitre 65 avec pour 2022 :
 - 27.000 € liés aux indemnités des élus ;
 - 500 € relatifs à des soldes de subventions à verser.

En recettes de fonctionnement les éléments principaux sont :

- La nette diminution du chapitre 70 avec essentiellement :
 - 27.000 € de remboursements liés aux mises à disposition de personnel pour 2021 (MDEF).
- La diminution du chapitre 74 avec :
 - 355.900 € de participations des EPCI ;
 - 23.000 € de subvention AJIR ;
 - 100.000 € de reprise sur provisions pour risques (environ 280.000 € de subventions rattachées dont 180.000 € attendues).

Section d'investissement

En dépenses, cette section comprend :

- 45.669,00 € au chapitre 20 ;
- 38 375,58 € au chapitre 21.

Les recettes d'investissements sont :

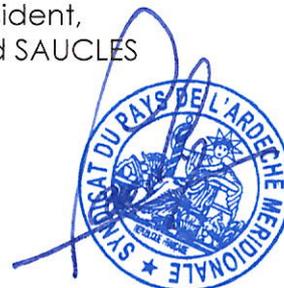
- 5.000 € liés à des opérations d'ordre ;
- 79.044,58 € d'excédent antérieur reporté.

En conséquence, il est demandé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2022 du budget principal du SYMPAM tel qu'il est présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Gérard SAUCLES



- 3 MAI 2022

